



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2016-067

PUBLIÉ LE 27 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques

63-2016-12-23-001 - Arrêté horaires DDFIP63 le 30-12-2016 après-midi / PPR n°2016-57
du 23-12-2016 (1 page)

Page 3

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2016-12-23-001

Arrêté horaires DDFIP63 le 30-12-2016 après-midi / PPR
n°2016-57 du 23-12-2016

*Horaires d'ouverture des services de direction implantés au siège de la DDFIP du Puy-de-Dôme
le vendredi 30 décembre 2016 après-midi*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY-DE-DOME
2 rue Gilbert Morel
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la
direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme**

n° 2016-57 / PPR

Le directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;
Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 16-00031 du 4 janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les services de direction implantés au siège de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme seront exceptionnellement fermés au public le vendredi 30 décembre 2016 après-midi.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 décembre 2016
Par délégation du Préfet,
Le directeur départemental des finances publiques

Jean-Noël BRIDAY
Administrateur général des finances publiques

À
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES